

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 13 JANVIER 2014

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, le **13 janvier 2014 à 20h00.**

SONT PRÉSENTS :

M. Pierre Yelle, maire
MM. Pascal Thérout, conseiller
Daniel Labbé, conseiller
Réjean Gamelin, conseiller
Mme Julie Bouchard, conseillère

M^{me} Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière
M. Marcel Niquet, inspecteur municipal

SONT ABSENTS :

M. Yves Plante, conseiller
M. Jean Duhaime, conseiller

Assistance : 6 citoyens

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Pierre Yelle, débute la séance en souhaitant une bonne année et la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

2. Quorum

Les membres présents formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Yelle, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

14-01-01

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

14-01-02

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 09 décembre 2013

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 09 décembre 2013;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 09 décembre 2013 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

14-01-03

5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2013

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2013;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2013 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

14-01-04

6. Nomination d'une personne responsable de l'accès à l'information

Conformément à l'article 8 de la loi sur l'accès aux documents, la municipalité doit désigner une personne responsable de l'accès aux documents ou aux renseignements personnels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Pascal Théroux

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE toutes les fonctions et pouvoirs dévolus par la loi soient conférés à madame Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière, ou madame Hélène Latraverse, secrétaire-trésorière adjointe en cas de vacances de la secrétaire-trésorière, responsables de l'accès aux documents et à la protection des renseignements personnels de la municipalité;

QUE les présentes nominations soient affichées au public et transmises à la Commission d'accès à l'information.

14-01-05

7. Dépenses incompressibles – Autorisation de paiement pour l'année 2014

CONSIDÉRANT que des dépenses de fonctionnement dites « incompressibles » sont engagées quotidiennement par la municipalité;

CONSIDÉRANT que le paiement de ces dépenses avant leur échéance exempte la municipalité de tout intérêt ou pénalité;

CONSIDÉRANT que le cadre législatif actuel permet ce genre de délégation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

IDENTIFIE les dépenses ci-après énumérées comme étant des dépenses dites incompressibles :

Dépenses incompressibles

02-110-00-131	Rémunération du Conseil
02-110-00-133	Allocation des dépenses des élus
02-110-00-221	Régime des Rentes du Québec
02-110-00-241	Fonds des services de santé
02-110-00-261	R.Q.A.P.
02-130-00-141	Rémunération temps plein (Administration)
02-130-00-212	Régime retraite
02-130-00-222	Régime des Rentes du Québec
02-130-00-232	Assurance-emploi du Canada
02-130-00-242	Fonds des services de santé
02-130-00-252	C.S.S.T.
02-130-00-262	R.Q.A.P.
02-130-00-289	Assurance-collective
02-130-00-322	Fret et messagerie - Administration
02-130-00-331	Téléphones et cellulaires
02-130-00-335	Internet et modem – Administration
02-130-00-443	Déneigement édifices
02-130-00-495	Entretien ménager – édifice
02-130-00-517	Location équipement de bureau
02-130-00-527	Entretien photocopieur
02-130-00-951	Quote-part MRC – Administration
02-130-01-951	Quote-part MRC – Fibre optique
02-150-00-951	Quote-part MRC - Évaluation
02-190-00-321	Frais de poste
02-190-00-496	Frais de caisse – Intérêts
02-190-00-632	Chauffage bureau municipal
02-190-00-681	Électricité édifice
02-190-00-951	Quote-part MRC – FQM
02-210-00-441	Sûreté du Québec
02-220-00-951	Quote-part Régie d'incendie
02-220-01-951	Quote-part MRC – Incendie
02-290-00-419	Services inspecteur - Chiens
02-320-00-141	Rémunération - Temps plein (Voirie)
02-320-01-141	Rémunération - Temps partiel
02-320-02-141	Rémunération d'occasion – journaliers
02-320-00-210	Régime retraite
02-320-00-222	Régime des rentes du Québec
02-320-00-232	Assurance-emploi du Canada
02-320-00-242	Fonds des services de santé
02-320-00-252	C.S.S.T.
02-320-00-262	R.Q.A.P.
02-320-00-289	Assurance-collective
02-320-00-443	Déneigement garage municipal
02-320-00-632	Chauffage garage
02-320-00-681	Électricité – Garage municipal
02-330-00-443	Déneigement chemins
02-330-01-443	Déneigement bornes-fontaines
02-340-00-681	Éclairage des rues et du parc
02-370-00-951	Transport adapté (Bougie-bus)
02-412-00-951	Quote-part Régie d'eau potable du Bas St-François
02-414-00-141	Rémunération temps partiel (Assainissement)
02-414-00-212	Régime retraite
02-414-00-222	Régime des Rentes du Québec
02-414-00-232	Assurance-emploi du Canada
02-414-00-242	Fonds de services de santé

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

02-414-00-252	C.S.S.T.
02-414-00-262	R.Q.A.P.
02-414-00-289	Assurance-collective
02-414-00-331	Téléphone usine
02-414-00-411	Analyse d'eau - usine
02-414-00-443	Déneigement usine
02-414-00-681	Électricité usine et stations
02-415-00-681	Électricité station de pompage
02-451-20-951	Quote-part R.G.M.R.B.S.F. (déchets)
02-460-00-951	Quote-part MRC – Cours d'eau
02-470-00-951	Quote-part MRC – Forêt
02-610-00-951	Quote-part MRC – Géomatique
02-610-01-951	Quote-part – Génie civil
02-620-00-951	Quote-part MRC - Développement
02-701-20-141	Rémunération – Temps partiel (Centre communautaire)
02-701-20-222	Régime des Rentes du Québec
02-701-20-232	Assurances-emploi du Canada
02-701-20-242	Fonds des services de santé
02-701-20-252	C.S.S.T.
02-701-20-262	R.Q.A.P.
02-701-20-331	Téléphone centre communautaire
02-701-20-443	Déneigement centre communautaire
02-701-20-681	Électricité centre communautaire
02-701-20-951	Quote-part MRC - Culture
02-702-30-331	Téléphone bibliothèque
02-702-30-443	Déneigement bibliothèque
02-702-30-681	Électricité bibliothèque
02-921-60-870	Dettes à long terme (intérêts nouvelle)
02-921-30-870	Intérêts (S.Q.A.E. village)
02-921-40-870	Intérêts (S.Q.A.E. paroisse)
03-210-60-000	Dettes à long terme (capital nouvelle)
03-210-30-000	Remise de dette (S.Q.A.E. village)
03-210-40-000	Remise de dette (S.Q.A.E. paroisse)

ACCORDE préalablement leurs paiements jusqu'à concurrence des crédits votés au budget de la municipalité pour l'exercice 2014;

QUE le maire ou le pro-maire et la secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe soient autorisés à signer tous les chèques et effets.

14-01-06

8. Modification de l'annexe A du règlement numéro 03-98 sur la délégation de pouvoirs – Affectation de crédits pour l'année 2014

CONSIDÉRANT que le règlement #03-98 accorde à la secrétaire-trésorière ou à la secrétaire-trésorière adjointe et à l'inspecteur municipal, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, le tout conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT que l'étude des prévisions budgétaires est maintenant complétée;

CONSIDÉRANT que des crédits budgétaires ont été décrétés sur les champs de compétence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE l'annexe « A » du règlement numéro 03-98 soit modifiée comme suit :

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

<i>Champ de compétence</i>	<i>Employés autorisés</i>	<i>Crédits votés</i>
APPLICATION DE LA LOI		
Services juridiques	secrétaire-trésorière	3 000,00 \$
Frais de dossier	secrétaire-trésorière	3 000,00 \$
GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE		
Frais de déplacement	secrétaire-trésorière	1 000,00 \$
Honoraires professionnels	secrétaire-trésorière	5 000,00 \$
Services juridiques	secrétaire-trésorière	3 000,00 \$
Vérification	secrétaire-trésorière	9 000,00 \$
Droits mutations immobilières	secrétaire-trésorière	300,00 \$
Comités pléniers	secrétaire-trésorière	90,00 \$
Formation	secrétaire-trésorière	1 000,00 \$
Entretien – Immeubles	secrétaire-trésorière	8 000,00 \$
Pièces et accessoires	secrétaire-trésorière	200,00 \$
Entretien ameublement	secrétaire-trésorière	6 500,00 \$
Frais de poste	secrétaire-trésorière	3 000,00 \$
Publication avis	secrétaire-trésorière	1 000,00 \$
Assurances générales	secrétaire-trésorière	45 600,00 \$
Réceptions	secrétaire-trésorière	1 000,00 \$
Cotisations à des organismes	secrétaire-trésorière	20 000,00 \$
Fournitures de bureau	secrétaire-trésorière	5 000,00 \$
Dons organismes sans but lucratif	secrétaire-trésorière	20 000,00 \$
Abonnements et mises à jour	secrétaire-trésorière	1 200,00 \$
Interventions pompiers	secrétaire-trésorière	10 000,00 \$
VOIRIE MUNICIPALE		
Frais de déplacement	inspecteur municipal	100,00 \$
Déplacements locaux	inspecteur municipal	6 000,00 \$
Location machine & outillage	inspecteur municipal	15 000,00 \$
Entretien chemins	inspecteur municipal	10 000,00 \$
Entretien garage	inspecteur municipal	500,00 \$
Entretien matériel et véhicule	inspecteur municipal	500,00 \$
Abat-poussière, pierres ...	inspecteur municipal	25 000,00 \$
Matières fabriquées non-com.	inspecteur municipal	3 000,00 \$
Outillage et panneaux	inspecteur municipal	3 000,00 \$
Petits outils	inspecteur municipal	1 000,00 \$
Fournitures de travail	inspecteur municipal	1 500,00 \$
Circulation		
Entretien service – circulation	inspecteur municipal	1 500,00 \$
Pièces et accessoires	inspecteur municipal	1 000,00 \$
HYGIÈNE DU MILIEU		
Distribution de l'eau (aqueduc)		
Entretien service aqueduc	inspecteur municipal	3 000,00 \$
Tuyauterie	inspecteur municipal	3 000,00 \$
Compteur d'eau	inspecteur municipal	2 000,00 \$
Épuration des eaux usées		
Entretien de l'immeuble	secrétaire-trésorière	500,00 \$
Entretien équipement	secrétaire-trésorière	7 000,00 \$
Pièces & accessoires	secrétaire-trésorière	250,00 \$
Réseau d'égout		
Entretien service	inspecteur municipal	3 000,00 \$

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

Tuyauterie	inspecteur municipal	4 000,00 \$
------------	----------------------	-------------

Enlèvement et destruction des ordures

Déchets domestiques dangereux	secrétaire-trésorière	600,00 \$
Autres déchets	secrétaire-trésorière	900,00 \$
Bacs	secrétaire-trésorière	2 000,00 \$

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Déficit OMH Lassiseraye	secrétaire-trésorière	505,00 \$
Déficit OMH Bruyère	secrétaire-trésorière	1 443,00 \$
Insectes-piqueurs	secrétaire-trésorière	54 691,00 \$

URBANISME ET MISE EN VALEUR

Comité consultatif d'urbanisme	secrétaire-trésorière	720,00 \$
--------------------------------	-----------------------	-----------

LOISIRS ET CULTURE

Centre Communautaire

Déplacements	secrétaire-trésorière	600,00 \$
Entretien et réparation	secrétaire-trésorière	5 000,00 \$
Pièces et accessoires	secrétaire-trésorière	100,00 \$
Produits de nettoyage	secrétaire-trésorière	500,00 \$
Entretien – Parc	secrétaire-trésorière	2 000 \$
Subvention Comité des loisirs	secrétaire-trésorière	41 000,00 \$
Subvention Maison des jeunes	secrétaire-trésorière	5 000,00 \$

Bibliothèque

Entretien d'immeuble	secrétaire-trésorière	2 000,00 \$
Entretien ameublement	secrétaire-trésorière	2 500,00 \$
Achats livres	secrétaire-trésorière	5 000,00 \$

14-01-07

9. Adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) - 2014

CONSIDÉRANT que l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) entreprend sa campagne de renouvellement de la cotisation pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT que les frais d'adhésion et d'assurances de l'ADMQ sont établis à 633,00 \$ pour le premier membre et à 613,00 \$ pour le deuxième membre d'une même municipalité, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal accorde l'adhésion;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pascal Thérout

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RENOUVELER l'adhésion émise par l'Association des directeurs municipaux du Québec, en faveur de madame Peggy Péloquin, à titre de secrétaire-trésorière de la municipalité et en faveur de madame Hélène Latraverse, à titre de secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité, le tout moyennant une contribution totale de 1 246,00 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 « Cotisations à des organismes », les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

14-01-08

10. Adhésion à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) - 2014

CONSIDÉRANT que la « Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec » est un partenaire constant des courants législatifs qui influencent quotidiennement le rôle de l'officier;

CONSIDÉRANT que la Corporation est en pleine campagne d'adhésion;

CONSIDÉRANT qu'en permettant l'adhésion du fonctionnaire municipal désigné, la municipalité contribue activement au progrès de sa profession;

CONSIDÉRANT que la contribution municipale pour l'exercice 2014 est fixée à 290,00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RENOUVELER auprès de la « Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec », l'adhésion annuelle de monsieur Marcel Niquet, inspecteur en bâtiment et en environnement;

DE PAYER pour l'exercice financier 2014, une somme totale de 290,00 \$ plus les taxes applicables à titre de membre actif de la corporation;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 « Cotisations à des organismes » les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

14-01-09

11. PG Govern – Contrat d'entretien et de soutien des applications 2014

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADHÉRER au contrat de service pour l'entretien et le support technique du système informatique proposé par PG Govern, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, au montant de 6 754,78 \$ (taxes incluses);

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-01-527 «Entretien de l'ameublement» les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

14-01-10

12. Subvention au Comité des loisirs – Année 2014

CONSIDÉRANT qu'un montant de 39 000 \$ a été prévu au budget 2014 de la Municipalité de Saint-François-du-Lac pour le Comité des Loisirs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

DE VERSER une somme de 10 000 \$ en janvier, avril, juillet 2014 et une somme de 9 000 \$ en octobre 2014;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-90-970 «Subvention Comité des Loisirs» les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

14-01-11

13. Subvention à la Maison des jeunes – Année 2014

CONSIDÉRANT qu'un montant de 5 000 \$ a été prévu au budget 2014 de la Municipalité de Saint-François-du-Lac pour la Maison des jeunes du Bas Saint-François;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE VERSER une somme de 1 250 \$ en mars, avril, juillet et octobre 2014;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-91-970 «Subvention Maison des jeunes» les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

14-01-12

14. Association régionale de loisir pour personnes handicapées Centre-du-Québec – Don 2014

CONSIDÉRANT que l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées du Centre-du-Québec demande une contribution pour leur programme d'assistance financière 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE PAYER un montant de 100,00 \$ à ladite association;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 «Dons à des organismes» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

14-01-13

15. Ministère des transports – Garanties des travaux d'entretien et de réparation de bris d'équipements existants faits à l'intérieur de l'emprise de leurs routes pour l'année 2014

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac se porte garante pour tous les travaux d'entretien et de réparation de bris qu'elle effectuera à l'intérieur de l'emprise des routes sous la responsabilité du Ministère des Transports du Québec durant l'année 2014;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac nomme monsieur Marcel Niquet, inspecteur municipal, à titre de responsable.

AVIS

16. Avis de motion – Règlement numéro 01-2014 relatif à l’interdiction de l’épandage

Le conseiller Réjean Gamelin, donne avis de motion qu’il sera présenté pour adoption, un règlement relatif à l’interdiction de l’épandage ayant pour effet :

De déterminer des dates d’interdiction de l’épandage durant l’année 2014;

Dans le but de préciser la portée du présent avis de motion et de demander dispense de lecture lors de l’adoption du règlement, une copie d’un projet de règlement est présentée à cet effet.

Une copie du projet est immédiatement remise aux membres du conseil.

14-01-14

17. Participation au transport adapté Bougie-Bus - 2014

CONSIDÉRANT que notre contribution municipale pour l’année 2014 est de 6 483 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement (Monsieur le maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE DEMANDER, en plus des prévisions budgétaires et des états financiers que nous recevons régulièrement, un compte-rendu de l’achalandage et du nombre d’utilisateurs de ce service;

D’AUTORISER l’engagement de la présente dépense au budget 2014;

D’EFFECTUER le paiement au mois de janvier 2014;

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-370-00-951 « Transport adapté – Bougie-Bus » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

14-01-15

18. ADMQ – Inscription à la formation d’hiver et printemps 2014

CONSIDÉRANT que l’Association des directeurs municipaux du Québec, tiendra à Saint-Hyacinthe le 26 février 2014, une journée de formation portant sur « Le rôle et responsabilités des DG : l’envers du décor »;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est favorable au développement professionnel de ses officiers municipaux en vue d’améliorer leur qualité de travail;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D’AUTORISER mesdames Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière et Hélène Latraverse, secrétaire-trésorière adjointe, à participer à cette journée de formation sans perte de salaire;

DE PAYER les frais d’inscriptions au montant de 556 \$ plus les taxes applicables;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

DE REMBOURSER les frais de déplacement seulement puisque les repas sont inclus dans le prix d'inscription;

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses;

D'AFFECTER aux postes budgétaires 02-130-00-454 « Formation secrétaires » et 02-130-00-310 « Déplacements secrétaires » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

14-01-16

19. OBV Yamaska – Adhésion 2014

CONSIDÉRANT que l'organisme de bassin versant de la rivière Yamaska (OBV Yamaska) est présentement en période de renouvellement des adhésions et recrutement des membres pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT que notre contribution les aidera à mettre de l'avant des solutions durables et à travailler avec nous à l'amélioration de notre environnement par une meilleure qualité de l'eau;

CONSIDÉRANT que l'adhésion pour une municipalité est au coût de 50,00 \$;

CONSIDÉRANT qu'un représentant de la Municipalité de Saint-François-du-Lac doit être nommé au sein de ce comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADHÉRER à l'organisme de bassin versant de la rivière Yamaska;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense de 50,00 \$;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 « Cotisations à des organismes », les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution;

DE NOMMER monsieur Pierre Yelle, maire, représentant de la Municipalité de Saint-François-du-Lac au sein de ce comité.

14-01-17

20. Immeubles à être vendus pour non paiement de taxes – Nomination de représentant

CONSIDÉRANT que lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour défaut de paiement des taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise du maire ou d'une autre personne, sans être tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication, sur autorisation seulement du conseil;

CONSIDÉRANT que l'enchère de la municipalité ne doit pas dépasser le montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

QUE ce conseil désigne monsieur Pierre Yelle, maire **ou** madame Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière à agir pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-du-Lac au moment de la vente pour non paiement des taxes par la MRC de Nicolet-Yamaska qui aura lieu le 10 avril 2014, et le cas échéant, à enchérir ou à acquérir tout immeuble situé sur son territoire dont le produit est inférieur aux taxes dues (municipale et scolaire), plus les frais inhérents de mise à la vente pour non paiement de taxes.

14-01-18

21. Cercle de fermières de Saint-François-du-Lac – Don 2014

CONSIDÉRANT que le Cercle de fermières de Saint-François-du-Lac sollicite, dans sa lettre du 12 décembre 2013, un appui financier afin de promouvoir les magnifiques traditions artisanales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE DEMANDER un compte-rendu de leurs états financiers ainsi que le nombre de membres de leur organisme;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

DE PAYER un montant de 100,00 \$ au Cercle de fermières de Saint-François-du-Lac;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes sans but lucratif » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

14-01-19

22. Réussite éducative – Journées de la persévérance scolaire du 10 au 14 février 2014

CONSIDÉRANT que la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec mobilise depuis 2004 tous les acteurs de la communauté à soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes obtiennent un premier diplôme ou qualification;

CONSIDÉRANT que la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socio-économique;

CONSIDÉRANT que la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec tient, du 10 au 14 février 2014, sa quatrième édition centricoise des *Journées de la persévérance scolaire*;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la deuxième édition centricoise des *Journées de la persévérance scolaire*, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire afin de démontrer aux jeunes que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pascal Thérout

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

DE PROCLAMER les dates du 10 au 14 février 2014 comme étant les *Journées de la persévérance scolaire* dans notre municipalité.

14-01-20

23. SPAD – Autorisation de paiement pour janvier et juin 2014

CONSIDÉRANT que la municipalité a conclu une entente avec la Société protectrice des animaux de Drummondville en décembre 2011 pour 2012 à 2016 inclusivement;

CONSIDÉRANT que les versements doivent s'effectuer en janvier et juin de chaque année;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2014 le montant est de 4 010,04 \$ taxes incluses (1993 population x 1.75 = 3 487,75 \$ plus taxes);

CONSIDÉRANT qu'un versement de 2 005,02 \$ doit être effectué en janvier 2014 et un versement de 2 005,02 \$ doit être effectué en juin 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE DEMANDER à l'organisme le nombre de chiens recensés dernièrement sur notre territoire;

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses aux dates indiquées;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-290-00-419 «Service inspecteur - chiens», les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

14-01-21

24. Fondation Hôtel-Dieu de Sorel – Don 2014

CONSIDÉRANT que la Fondation Hôtel-Dieu de Sorel amasse des fonds dans le but de doter l'hôpital d'équipements à la fine pointe de la technologie médicale pour les endoscopies digestives;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire contribuer en attribuant un don de 100,00 \$ pour l'année 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

DE PAYER un montant de 100,00 \$ à la Fondation Hôtel-Dieu de Sorel, représentant le don annuel que le conseil municipal veut attribuer, pour l'année 2014;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

AVIS

25. Avis de motion – Règlement numéro 02-2014 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

La conseillère Julie Bouchard, donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, le règlement numéro 02-2014 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Dans le but de préciser la portée du présent avis de motion et de demander dispense de lecture lors de l'adoption du règlement, une copie d'un projet de règlement a été remise aux élus avant le présent avis de motion, et le projet est présenté et expliqué aux citoyens présents dans la salle.

14-01-22

26. Adoption du second projet de règlement numéro 01-2013 abrogeant l'article 15 du règlement modificatif numéro 218-89 et modifiant l'article 4.4 du règlement de zonage numéro 165-83

ATTENDU QU'avis de motion a été régulièrement donné à la séance du conseil tenu le 09 décembre 2013 par le conseiller Jean Duhaim;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 13 janvier 2014 à 19h30 relativement audit projet de règlement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé
Appuyé par le conseiller Pascal Thérout

Et résolu unanimement :

- Que le préambule fait partie intégrante du présent règlement ;
- Que le présent règlement soit et est adopté sans changement pour valoir à toutes fins que de droit et qu'il soit et est décrété, ordonné et statué par le présent règlement comme suit :

Article I

L'article 15 du règlement modificatif no 218-89 est abrogé et l'article 4.4. du règlement de zonage numéro 165-83 se lit désormais comme suit:

CONSTRUCTIONS ET USAGES AUTORISÉS DANS LES ZONES Ra et Rs_____ 4.4

- I. Dans les zones Ra et Rs, à l'exception de la zone Ra-7, les constructions et usages autorisés sont les suivants:
- a) les habitations unifamiliales isolées (genre bungalow, split level et 2 étages) et jumelées;
 - b) les habitations bifamiliales isolées;
 - c) les parcs publics et les terrains de jeux;
 - d) les bâtiments accessoires aux bâtiments et établissements ci-dessus mentionnés :
 1. Finances, assurances et services immobiliers;
 2. Services professionnels : services médicaux et de santé, services juridiques, comptabilité, architecture, génie;
 3. Services d'affaires : publicité, entretien d'immeuble;
 4. Services gouvernementaux : fonctions exécutives, législatives et judiciaires, préventives, services postaux;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

5. Détaillants de produits de l'alimentation : dépanneurs, épiceries, boucheries;
 6. Autres activités de vente au détail : pharmacie, tabagies.
- II. Dans la zone Ra-7, les constructions et usages autorisés sont les suivants:
- a) Les constructions et usages autorisés au paragraphe I pour l'ensemble des zones Ra et Rs;
 - b) les établissements commerciaux énumérés ci-après, ainsi que tout autre de même nature, ne comportant aucun entreposage extérieur:
 1. Entreprise d'importation/distribution : produits exotiques, produits de santé alternatifs, produits de beauté, bijouteries. Articles de sport, électroniques, occupant une superficie maximum de plancher de 600 m.c.

Article 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

14-01-23

27. Demande de nettoyage de cours d'eau – Décharge Neuve

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-du-Lac a reçu une demande de nettoyage pour le cours d'eau Décharge Neuve;

CONSIDÉRANT que ce cours d'eau est sous la juridiction de la MRC de Nicolet-Yamaska;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE TRANSMETTRE cette demande de nettoyage de cours d'eau à la MRC de Nicolet-Yamaska.

14-01-24

28. Syndicat des travailleurs des postes – Demande d'appui pour l'amélioration du Protocole du service postal canadien

CONSIDÉRANT qu'en 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du *Protocole du service postal canadien*;

CONSIDÉRANT que la population a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public;

CONSIDÉRANT que le *Protocole* actuel comporte de sérieux problèmes qui doivent être réglés;

CONSIDÉRANT que le gouvernement pourrait se servir de l'examen du *Protocole* pour réduire les obligations de Postes Canada en matière de service (plutôt que de chercher à améliorer le *Protocole*), ou pourrait même préparer le terrain à la privatisation ou à la déréglementation du service postal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pascal Thérout

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac écrive une lettre à la ministre responsable de la Société canadienne des postes pour lui demander :

1. que la population puisse faire valoir son point de vue durant l'examen du *Protocole du service postal canadien*
2. que le *Protocole* soit amélioré au moyen des mesures suivantes :
 - faire en sorte que le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés dans des petites villes ou en région rurale protège le caractère public des bureaux de poste;
 - supprimer les nombreuses exceptions que prévoit le *Protocole* relativement à la fermeture des bureaux de poste visés par le moratoire;
 - prolonger le processus de consultation sur la fermeture éventuelle de bureaux de poste et rendre ce processus et le moratoire plus transparents;
 - mettre en place un ombudsman indépendant qui aurait la responsabilité de déterminer si Postes Canada a satisfait ou non aux exigences du *Protocole*;
 - établir un processus décisionnel raisonnable, uniforme et démocratique relativement aux modifications à apporter au réseau postal et au réseau de livraison (fermeture ou réduction de la taille des bureaux de poste publics, retrait de boîtes aux lettres rurales, etc.) à la suite de consultations avec la population et d'autres intervenants.

29. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

30. AFFAIRES NOUVELLES

Monsieur Daniel Labbé mentionne qu'il a reçu un avis, par la conseillère Julie Bouchard, concernant son désaccord suite à l'adoption de la résolution numéro 13-11-200 à la séance du 11 novembre 2013 et relatif au changement du lieu des séances. Madame Julie Bouchard explique donc qu'elle était absente lors de cette séance, mais qu'elle aurait demandé d'inscrire au procès-verbal sa dissidence lors de l'adoption de cette résolution, malgré le fait que les autres conseillers étaient unanimes et que la décision serait demeuré la même.

31. RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur le conseiller, Pascal Théroix, donne rapport de son comité respectif, soit, la régie des déchets.

14-01-25

32. COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 13 JANVIER 2014

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
4283	AA Propane inc. (Chauffage garage municipal)	234.54
4284	Accommodeur St-François (Essence - décembre 2013)	46.19
4285	Alarme 2200 inc. (Panneaux centre communautaire - déc. 2013)	617.42

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

4286	Ally Mercier S.E.N.C. (Services juridiques constats)	1 752.23
4287	Annonceur (L) (Publication voeux temps des fêtes)	298.93
4288	Avensys (Batteries pour usine)	459.90
4289	Buroplus (Fournitures)	875.10
4290	Compteurs Lecompte inc (Les)(Compteurs)	537.21
4291	Dufault Gérard (Dén. Bornes-Fontaines 14, 23 décembre 2013)	400.00
4292	Éditions Yvon Blais inc. (Les) (Abonnement et mise à jour)	55.55
4293	Emco Ltée (Matériaux aqueduc)	235.69
4294	Entreprises Pierreville Ltée (Location machinerie)	819.20
4295	Entreprises d'électricité D.A. inc.(Les)(Ent. luminaires de rues)	218.60
4296	Équipement Raydan (Pièces et accessoires)	20.91
4297	Fédération Québécoise des Municipalités (Frais transports)	8.99
4298	Fonds de l'information foncière (Droit mutations – Déc. 2013)	24.00
4299	Hydro-Québec (Électricité éclairage public+usine – Déc. 2013)	8 492.32
4300	Corporation Média-Services journal les 2 rives (Avis public)	264.85
4301	Laboratoire d'environnement SM (Analyses eaux usées-Déc.13)	63.98
4302	Patrick Morin (Pièces et accessoires)	64.54
4303	Petite Caisse (Frais poste, eau)	140.82
4304	Pétroles Hubert Gouin & fils (Chauffage bureau municipal)	734.70
4305	Régie incendie Pierreville - St-Francois-du-Lac (Interv.coin St-Anne et 132)	828.83
4306	Régie I.A.E.P. (Quote-part eau 8 sept. au 31 déc. 2013)	54 336.15
4307	Sayer Richard (Entretien ménager - décembre 2013)	184.00
4308	Société canadienne des postes (Frais postal - Bulletin déc. 2013)	112.49
4309	Télus Mobilité (Cellulaire Marcel et ajustement - Déc. 2013)	297.08
4310	Piché Paul (Allocation cellulaire - Janvier 2014)	25.00
4311	Bélanger Sauvé Avocats (Abonnement 2014)	1 724.63
4312	AA Propane inc. (Chauffage garage municipal)	259.96
4313	Brigitte Cardin (Remboursement pour Eve-Marie Desmarais)	57.50
4314	Industrielle Alliance (L)(Assurances collectives janvier 2014)	1 944.55
4315	Ferme Le Petit Lard inc.(Déneigement chemins d'hiver - 2/5)	15 820.56
4316	Corporation presse commerce (Achat de revues pour biblio)	237.36
4317	Régie de gestion des matières résiduelles (Quote-part – janv. 14)	12 342.37
4318	Sayer Richard (Déneigement édifices - 1/3 vers.)	150.00
4319	Bell Canada (Téléphones édifices - janvier 2014)	691.00
4320	Julie Faucher (Remboursement pour Samuel Benoit)	100.00
	TOTAL DES CHÈQUES	100 255.63

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
4267	Lien maison de la famille (Le)(Don 2013)	250.00
4268	Construction et pavage Boisvert inc. (Décompte # 2 - Retenue)	20 944.44
4269	Corps de Police des Abénakis (Don opération nez rouge)	100.00
4270	Municipalité de Pierreville (Gestion des Bouées)	2 898.03
4271	Feuillet paroissial du Bas St-François (Espace publicitaire)	100.00

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

4272	Métal Pierreville (Réparation et soudure)	45.99
4273	Entreprises d'électricité D.A. inc. (Les)(Travaux centre comm.)	1 681.81
4274	SSQ-Vie Investissement et retraite (Cotisation décembre 2013)	1 315.92
4275	Ministère du Revenu du Québec (DAS provinciales – Déc. 2013)	3 471.71
4276	Receveur Général du Canada (DAS fédérales - Décembre 2013)	1 325.37
4277	Bell Canada (Téléphones édifices - Décembre 2013)	710.06
4278	Péloquin Louise (Honoraires professionnels)	409.93
4279	AQLPA (Programme changez d'air)	300.00
4280	Allard Lisette (Commission 5% du 1 juillet au 31 déc. 2013)	269.75
4281	Peggy Péloquin (Séance 17 Décembre 2013 - Budget)	30.00
4282	Grandmont Isabelle (Remboursement pour Clara Grandmont)	61.25
	TOTAL DES CHÈQUES	33 914.26

DÉBOURSÉS DÉCEMBRE 2013

Salaires décembre 2013 16 194.34

TOTAL DES DÉBOURSÉS 16 194.34

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard
Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la municipalité;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés;

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 13 JANVIER 2014;

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2013 et au budget 2014 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

33. Période de questions

➤ Aucune question demandé par les citoyens ce mois-ci.

34. Conclusion

14-01-26

35. Levée de la séance

Après réponses aux contribuables,
Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin
Appuyé par le conseiller Daniel Labbé
Et résolu unanimement par le conseil :

DE LEVER la séance à 20h40.

Pierre Yelle
Maire

Peggy Péloquin
Secrétaire-trésorière